49e ANNÉE. — N° 17.003

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 5 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger ..... 10 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

LUNDI 20 JANVIER 1919
SAINT SÉBASTIEN
SOLEIL : lever 7h35 ; coucher 4h51
LUNE : D. Q. le 24 ; nouvelle le 31

Une tempête dans un verre d'eau

Le grand-duché de Luxembourg est un tout petit Etat qui compte moins d'habitants que la seule commune de Bordeaux. Mais l'étendue plus ou moins vaste d'un Etat n'influe en rien sur le patriotisme de sa population. Chacun aime sa patrie, petite ou grande, parce que c'est sa patrie. Malheureusement pour lui, le Luxembourg manque de frontières naturelles. Fatalement, il a souvent été entraîné au cours de sa longue histoire dans les querelles de ses voisins, et cela aux dépens de son indépendance. On le voit, au début de l'histoire moderne, tomber dans la mouvance de la maison de Bourgogne; il passe ensuite à l'Empire, à l'Espagne, à l'Autriche. Napoléon Ier l'absorbe plus tard dans son rêve césarien d'universelle domination. Mais en 1815, le Congrès de Vienne remet la couronne grand-ducale au roi des Pays-Bas et rattache en même temps l'Etat à la Confédération germanique. Enfin, en 1831, la Conférence de Londres coupait le pays en deux, dont une moitié était attribuée à la Belgique, et l'autre moitié, qui constitue le grand-duché actuel, restait sous la souveraineté du roi de Hollande.

Tant de vicissitudes ne devaient altérer en rien les sentiments de patriotisme des Luxembourgeois. Ils restaient fidèles à leur petite patrie. Mais la mort du roi Guillaume III de Hollande, survenue en 1890, vint de nouveau troubler l'existence douce de ces populations, dont la prospérité de leur agriculture et de leurs industries assurait un bien-être grandissant. Les femmes étant exclues du trône par la Constitution, la couronne grand-ducale revenait au prince Adolphe de Nassau. Un instant, les Luxembourgeois craignirent de se voir retomber sous la domination germanique. Ils furent bientôt rassurés. Guillaume de Nassau entendait gouverner le grand-duché pour le profit du grand-duché lui-même. Il le déclara solennellement dans son premier discours et acquit ainsi une immense popularité.

Guillaume IV, son fils, qui lui succéda, n'eut pas d'autre programme que le sien. Entre temps, un nouveau droit successoral admettant les femmes à régner avait été adopté par la Chambre, et ce fut la princesse Marie-Adélaïde qui, à sa mort, ceignit la couronne. Nous voici en 1912. Deux ans et demi plus tard éclatait la guerre qui devait bouleverser le monde entier, et particulièrement les Etats de l'Europe centrale. Un des premiers, le Luxembourg devait en ressentir les funestes effets. Son territoire fut envahi, au mépris de sa neutralité, par les armées allemandes qui ne ménagèrent à son peuple ni les exactions ni les avanies. Certes, les Luxembourgeois ne demandaient pas à leur grande-duchesse de se mettre à la tête de la compagnie de gendarmes qui constituait toute la force militaire du pays, mais ils réclamaient plus de dignité à leur souveraine qui recevait en grande pompe dans son palais le kaiser, ses ministres, ses généraux et qui n'hésitait pas à se rendre en Allemagne pour faire sa cour aux princes et aux princesses germaniques.

Non, les Luxembourgeois, se sentant impuissants à disputer le passage de leur territoire aux hordes allemandes, n'exigeaient pas de leur souveraine qu'elle opposât la force à la violence, mais ils attendaient d'elle une attitude plus conforme aux sentiments du pays ulcéré par les brutalités de l'envahisseur. Il s'ensuivit un vif désenchantement du peuple pour l'institution monarchique. Ce fut bien pis quand la population apprit les fiançailles de la princesse Antoinette, sœur cadette de la grande-duchesse, avec le prince royal Ruprecht de Bavière. Eh ! quoi, le prince Ruprecht de Bavière commandait les armées chargées de ravager le pays, les Bavarois s'étaient fait connaître par leur férocité partout où ils étaient passés, et l'on songeait à contracter une union matrimoniale qui menacerait un jour l'indépendance de la patrie !

Dès lors, le peuple luxembourgeois, considérant l'acte de la famille régnante comme une violation de la neutralité grand-ducale et une sorte de trahison des intérêts confiés à sa garde, se tint prêt, dès qu'il en trouverait l'occasion, à se débarrasser de la grande-duchesse. Son désenchantement premier s'était changé en véritable colère. Le vent de révolution qui souffle sur tous les Etats de l'Europe centrale, devait nécessairement produire ses effets à Luxembourg. Un mouvement populaire en faveur de la déchéance de la dynastie et de la proclamation de la République fut soutenu par la milice et un comité de salut public constitué. Ces événements se passaient le 13 janvier. Mais voici que le lendemain, 14 janvier, le télégraphe nous annonçait, sans fournir aucune autre précision, que d'énergiques mesures avaient été prises et que le comité de salut public avait été dissous.

En même temps, la Chambre des députés, après de très ardents débats, décidait, par 30 voix contre 10, le retour à l'ancien régime et offrait le pouvoir grand-ducal à la princesse Charlotte. On assurait, de plus, que la milice aurait cessé toute opposition. Quant à la grande-duchesse Marie-Adélaïde, elle se serait purement et simplement retirée dans un château aux environs de la ville de Luxembourg et ne s'occuperait plus des affaires publiques. Nous nous bornons à enregistrer l'ensemble de ces informations et nous nous garderons de tout commentaire qui pourrait être considéré comme une tentative d'immixtion dans les affaires d'un pays pour lequel nous avons les plus vives sympathies, où l'on parle notre langue, qui est de longue date notre ami et qui l'a prouvé en fournissant trois mille volontaires aux armées françaises. Pour le reste, nous professons avec toute la nation française, que les peuples ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes, et que tout gouvernement doit reposer, selon la formule du président Wilson, sur le consentement des gouvernés.

Alban DERROJA.

DANS LES BALKANS

Les revendications des Hellènes irrédimés

Le Conseil national des Hellènes irrédimés vient de remettre aux puissances de l'Entente un mémoire dans lequel il expose la faillite de toutes les réformes promises par la Turquie et garanties solennellement par les grandes puissances dans les traités de 1856 et 1878. Il en explique la raison fondamentale et continue dans les termes suivants :

Un examen attentif des causes qui ont rendu inefficaces les divers essais de rénovation de la Turquie au cours du dix-neuvième siècle conduit à cette constatation qu'ils ont tous échoué, les uns après les autres, par suite de l'impossibilité de concilier les tendances de races aspirant à une existence de liberté et de progrès avec la doctrine immuable d'un organisme militaire et théocratique.

Le peuple guerrier qui a fondé cet organisme s'est toujours senti trop incapable de soutenir la libre concurrence avec les races qu'il a assujetties par la force et la violence, pour consentir, sans arrière-pensée, à l'abandon du privilège qu'il s'est attribué de les rançonner et d'en diminuer le nombre par le rapt, les conversions forcées et les massacres pour suppléer à sa propre infériorité sociale et numérique.

Plus que son fanatisme religieux, plus que son attachement à la loi coranique, c'est la préoccupation de conserver entière sa prédominance de conquérant sur les divers éléments ethniques, y compris les éléments musulmans de l'empire, qui a rendu le Turc réfractaire à toute idée de réforme réelle. Il est avant tout pénétré de cette conviction qu'aussi longtemps qu'il sera maître absolu à Constantinople, son prestige aux yeux de ses coreligionnaires — des Arabes en particulier — demeurera intact, malgré la déchéance du sultan de sa dignité de khalife.

Sous la pression d'événements extérieurs et intérieurs, l'oligarchie qui gouverne à Stamboul, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, et à laquelle les Turcs-Osmanlis n'ont jamais refusé leur appui, a manifesté périodiquement l'intention d'adapter le régime turc aux nécessités de l'époque.

Elle a une première fois, promulgué le « Tanzimat » qui, au lieu de corriger les vices séculaires du système de décentralisation qu'il abolissait, s'attaqua au principe même sur lequel il reposait; et au lieu de transférer aux peuples conquis une partie au moins du pouvoir qu'il enlevait à une multitude de petits tyrans, vit, au contraire, dans la déposséssion de ces derniers, une occasion de rattacher plus étroitement les provinces à la capitale, au mépris des promesses faites aux populations chrétiennes.

Le « Hatti-Houmayouli » de 1856, qui devait être la contre-partie de l'admission de la Turquie dans le concert européen en vertu du traité de Paris, et qui mettait tous les sujets sur le même pied, demeura simplement lettre morte. L'encre n'en avait pas encore séché que commençait l'ère des interminables et stériles discussions entre les puissances et la Porte sur l'opportunité de hâter ou de différer l'exécution des obligations que celle-ci avait assumées. Et le monde assista pendant vingt ans — jusqu'à la guerre turco-russe — au spectacle lamentable de massacres, notamment ceux du Liban, ou de soulèvements de ces chrétiens que l'Europe avait placés sous sa protection collective dans une Turquie dont elle leur avait promis la transformation et qui repoussait ses recommandations les plus courtoises comme une atteinte portée à l'indépendance qui lui avait été garantie.

Est-il besoin de rappeler la Constitution éphémère de Midhat pacha, qui voulut permettre l'introduction d'un régime libéral, mais qui subit la réprobation des masses turques pour avoir exposé la race dont le sultan est issu à descendre au niveau des races sujettes ?

L'intervalle qui sépare cette charte de la Constitution de 1908 a été marqué par la lutte, ou sourde ou ouverte, entre les peuples avides d'obtenir une administration soumise à leur contrôle et la Porte toujours soucieuse de maintenir intact le droit de conquête dont elle a la garde.

Insurrections provoqués en Crète par des violations incessantes du statut qui lui fut octroyé au Congrès de 1878; propagande armée et conflits sanglants encouragés en Macédoine; massacres des Arméniens réclamant des réformes, en vertu d'engagements formels, dans les six vilayets qu'ils habitent en grande majorité; persécution des Grecs : voilà l'œuvre accomplie dans ce délai de trente ans que la longanimité des puissances occidentales et de la Russie accorda aux Turcs pour tenir leurs engagements envers l'Europe comme envers leurs sujets.

Les déceptions que provoqua la révolution de 1908 sont d'hier. Les non-Turcs et l'Europe entière en ressentent encore les effets.

Elle ne fut, dès les premiers jours, que l'affirmation brutale du nationalisme turc. Celui-ci, plutôt que d'admettre les allogènes à une part du pouvoir, préféra courir, l'un après l'autre, tous ces risques : la rupture de la solidarité islamique, l'union des pays chrétiens des Balkans, et la guerre, aux côtés de l'Allemagne, contre les puissances auxquelles la Turquie nouvelle — sous l'influence de ses instincts héréditaires — ne pardonnait pas l'intérêt que leur inspirait le sort des populations qu'elle entendait exterminer.

Au terme de ce rapide aperçu des motifs qui déterminèrent de tout temps la politique d'une nation, dont l'orgueil et le mépris de tout étranger, indigène ou non, contrastent si étrangement avec le nombre qu'elle représente et les moyens dont elle dispose; en présence des ruines qu'elle a accumulées et qu'elle ne saura ni ne voudra jamais réparer, il est permis de se demander comment et dans quelles limites territoriales les puissances libérales pourront la laisser exercer son autorité sans que d'autres qu'elle-même aient à en souffrir.

Les résultats militaires obtenus en Asie et à Constantinople répondent assez clairement à cette question. Ils autorisent l'espoir que les solutions les plus conformes à la justice et au droit des peuples — y compris le peuple turc — seront adoptées au moment très proche peut-être des remaniements qui seront la conséquence naturelle d'une guerre de libération, couronnée par la victoire la plus éclatante.

La Mésopotamie, la Syrie et la Cilicie presque entière se trouvent virtuellement détachées. L'Arménie de même, limitrophe de ces pays, dans les vilayets dont le caractère arménien a été établi, est assurée que sa souveraineté comprendra, en outre, les provinces arméniennes de Russie et les districts de Kars, d'Ardahan et de Batoum.

Il ne reste donc qu'à indiquer les régions appartenant légitimement à la race grecque pour être à même de tracer de manière approximative, dès à présent, les frontières du futur Etat purement ottoman.

Ces régions, outre les territoires dont le caractère essentiellement hellénique a été reconnu en 1915 par l'Angleterre et la France — et dont les habitants réclament énergiquement l'annexion à la Grèce en faisant valoir les mêmes titres que ceux produits par le Dodécanèse, la Thrace occupée par les Bulgares et les Turcs et l'Epire du Nord, — comprennent sur toute leur longueur et sans solution de continuité les provinces maritimes de l'Asie-Mineure. Cette dernière zone se prolonge à travers les Détroits et le Bosphore jusqu'à Constantinople et son territoire, avec lesquels elle forme un tout indivisible. Elle est habitée par une population grecque très dense et plus nombreuse que les diverses autres races qui y vivent : Turcs, Circassiens, Kurdes, Lazes, Albanais, Arméniens, juifs, etc.

Tout aussi consciente de son droit national que les Hellènes des vallées du Méandre et de l'Hermus, elle réclame sa libération du joug turc et le droit de disposer de son sort.

Mais, d'autre part, elle décline d'avance toute combinaison qui ne tiendrait pas compte au même degré de ses titres historiques, de son importance numérique, de sa culture et de son activité commerciale et industrielle, ou qui tendrait à la placer sous une souveraineté étrangère, quelle qu'en dût être l'origine.

Le Conseil national des Hellènes irrédimés, en soumettant respectueusement ce qui précède à l'appréciation équitable et impartiale des puissances alliées et associées, a la ferme confiance qu'elles accorderont leur attention la plus bienveillante aux justes revendications d'un peuple qui a mérité les sympathies du monde civilisé et à des vœux dont elles trouvent ici la fidèle expression.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Sur la proposition de MM. Wilson et Lloyd George M. Clemenceau est élu président définitif

LA SEANCE D'OUVERTURE

Paris, 18 janvier.

Après le départ du président de la République M. Clemenceau prend place au fauteuil de la présidence que vient de quitter M. Poincaré. M. Clemenceau fait connaître que l'ordre du jour appelle la nomination d'un président définitif de la Conférence.

M. Wilson, se levant aussitôt, déclare en anglais :

« J'ai l'honneur de proposer comme président définitif le président du conseil français, M. Clemenceau, pour rendre hommage à la République française et aussi à l'homme lui-même.

» La France mérite seule cet honneur, et nous sommes d'ailleurs dans sa capitale. Par les souffrances qu'elle a subies et par les grands sacrifices qu'elle a dû faire, elle mérite qu'un tribut spécial lui soit rendu. Son ancienne et magnifique capitale a, plus d'une fois, servi de lieu de réunion aux grandes assemblées dont le sort du monde dépend.

» Cette réunion doit être considérée comme le couronnement suprême de l'histoire diplomatique à ce jour. Jamais autant de nations n'ont été représentées en vue de régler les problèmes intéressant le monde à tant de degrés.

» Ce n'est pas seulement à la France, mais à ses chefs et gouvernements que nous voulons rendre hommage. Depuis que M. Clemenceau est à la tête de ce gouvernement, nous avons admiré le sens de son action. En travaillant près de lui, nous avons acquis pour lui une véritable affection. Nous voulons tous la même chose. »

A ces derniers mots, M. Clemenceau fait des signes d'approbation.

M. Wilson ajoute :

« Ce n'est pas seulement au président du conseil français, mais à M. Clemenceau, à l'homme, que je propose de donner la présidence de l'assemblée. »

Voici qu'à son tour, M. Lloyd George prend la parole et, en anglais également, il propose lui aussi de choisir M. Clemenceau, dont il fait un éloge chaleureux.

A maintes reprises, M. Clemenceau sourit et il est manifestement très ému.

« C'est un hommage que nous voulons rendre à l'homme, dit M. Lloyd George. Dans toutes les conférences auxquelles nous avons toujours assisté, le plus jeune a toujours été celui-ci. »

Le premier ministre britannique désigne M. Clemenceau.

« Il est le plus grand jeune homme de la France. Nous avons souvent discuté ensemble; quelquefois nous n'étions pas d'accord : toujours nous avons discuté avec la vigueur propre à deux Celtes comme nous. Nous ne perdrons pas de temps, le monde a soif de paix et de travail. M. Clemenceau ne le permettra pas; il sait que la plus grande éloquence c'est celle qui fait avancer les affaires.

» Une autre raison de son choix, c'est le courage indomptable dont il a fait preuve aux jours pénibles. Il représente le courage, les ressources de son grand peuple, et c'est pourquoi je m'associe au président Wilson pour demander qu'il prenne la présidence. »

En l'absence du premier ministre italien, M. Orlando, qui n'arrivera que demain de Rome, M. Sonino, ministre des affaires étrangères, parlant en français, en quelques mots, approuve, au nom de l'Italie, le choix de M. Clemenceau « en témoignage de sympathie, dit-il, à la France et à l'homme éminent qui est à la tête de son gouvernement ».

Le président du conseil français met alors aux voix la nomination du président définitif de la Conférence.

A l'unanimité et à mains levées, M. Clemenceau est élu.

M. Clemenceau fait adopter une proposition suivant laquelle il y aura un vice-président pour chacune des cinq grandes puissances. M. Dutasta est nommé secrétaire général à la Conférence. Il y aura également un secrétaire par délégation des cinq grandes puissances. Puis M. Clemenceau fait adopter le principe de la nomination des cinq secrétaires représentant les délégations française, américaine, anglaise, italienne et japonaise. Puis on adopte la création d'un comité de rédaction interallié. M. Clemenceau invite les délégations à désigner un de leurs membres pour former une commission de vérification des pouvoirs. Le nom des personnalités désignées pour remplir ces fonctions sera remis par la délégation intéressée au secrétariat général.

Discours de M. Clemenceau

« Nous devons maintenant aborder l'ordre du jour, dit M. Clemenceau. Mais auparavant je dois dire combien vive et profonde est ma gratitude à l'égard de l'illustre président des Etats-Unis, du premier ministre britannique et du baron Sonnino, pour les paroles qu'ils ont prononcées à mon sujet. Je ne me fais pas d'illusion. Mon élection est due à la haute tradition qui veut que le président soit choisi parmi les membres de la délégation du pays qui a l'honneur d'être le siège de cette Conférence.

» Les témoignages d'amitié du président Wilson et de M. Lloyd George m'ont touché, car j'y puise une nouvelle confiance dans le succès de nos efforts. Notre ambition est grande et belle. Nous voulons éviter le retour d'une catastrophe pareille à celle qui a ensanglanté le monde, et tout doit être subordonné à la nécessité de rester unis, car la Société des nations, c'est à nous de la faire vivre. Je suis touché au delà de toute expression de votre témoignage d'amitié et de bienveillance. Ce n'est plus la paix des territoires ni la paix des continents qu'il faut faire, c'est la paix des peuples. Ce programme, tâchons de le réaliser vite et bien ! »

M. Clemenceau aborde alors l'ordre du jour de la séance, qui comporte les responsabilités des auteurs de la guerre.

« C'est la première question à trancher, dit-il. A ce sujet, je dois vous dire que j'ai demandé à M. Larnaude, professeur de la Faculté de droit de Paris, et à un autre éminent juriste de rédiger un mémoire dont le titre est : « Examen de la responsabilité pénale de Guillaume II. » Je sais qu'en Angleterre et en Amérique des travaux analogues ont été entrepris. Un exemplaire de ce mémoire sera remis à chacun des délégués.

» Les autres questions à l'ordre du jour, dit encore M. Clemenceau, sont les responsabilités pour les crimes commis au cours de la guerre et la législation en ce qui concerne le travail international. Toutes les puissances sont invitées à remettre des mémoires sur ces trois questions.

» Les puissances qui ont des intérêts particuliers à défendre, continue M. Clemenceau, sont priées d'envoyer des mémoires sur les questions de tout ordre : territoriales, financières, économiques, etc., qui les intéressent spécialement

» Reste enfin la question de la Société des nations, qui viendra en tête de l'ordre du jour de notre prochaine réunion. Quelqu'un a-t-il des observations à présenter ? demande M. Clemenceau, car nous voulons travailler en parfait accord. »

Personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée. Il est 4 h. 35.

La sortie des délégués

Les délégués se sont levés aussitôt. M. Clemenceau s'est entretenu familièrement avec de nombreux plénipotentiaires, notamment MM. Wilson, Lloyd George, Sonnino. Peu après, les délégués quittent la salle. Quelques-uns d'entre eux vont prendre le thé dans une galerie attenante au salon de l'Horloge. Les délégués ont commencé à quitter le ministère un peu avant cinq heures. La foule était encore considérable sur le quai d'Orsay.

M. Clemenceau est parti à cinq heures avec M. Balfour et dans la même voiture. Le président Wilson est parti à cinq heures dix. Au moment où sa voiture franchissait les grilles du ministère, la foule, l'ayant reconnu, a fait entendre des acclamations. Les départs se sont succédé rapidement, et, vers cinq heures et demie, le ministère et ses abords avaient repris leur physionomie habituelle.

M. LLOYD GEORGE,
chef de la délégation britannique.
Photographie ROL

Le bureau de la Conférence

Paris, 18 janvier. — Le bureau de la Conférence de la paix est ainsi composé :

Président : M. Georges Clemenceau (France).
Vice-présidents : M. Robert Lansing (Amérique); M. David Lloyd George (Empire Britannique); M. Orlando (Italie); marquis Saionji (Japon).
Secrétaire général : M. Dutasta (France).
Secrétaires : M. Joseph Clarke Grew (Amérique); Sir Maurice Hankey (Empire Britannique); M. Paul Gauthier (France); comte Aldrovandi (Italie); M. Sedao Saburi (Japon).

Comité de vérification des pouvoirs

M. Henry White (Amérique); M. Arthur Balfour (Empire Britannique); M. Jules Cambon (France); baron Sonnino (Italie); M. Keishire Matsui (Japon).

Comité de rédaction

M. James Brown Scott (Amérique); M. Hurts (Empire Britannique); M. Fromageot (France); M. Ricci Busati (Italie); M. Shunichi Nagoka (Japon).

La méthode de travail de la Conférence

Paris, 18 janvier. — Dès demain dimanche M. Léon Bourgeois qui est chargé de présenter la thèse française sur la question de la Société des Nations, s'en entretiendra avec le président Wilson.

La date de la seconde séance plénière n'a pas encore été fixée.

Mais dès lundi, les représentants des cinq grandes puissances se réuniront dans la matinée et au cours de l'après-midi dans le cabinet de M. Pichon, qui cédera cette fois la présidence à M. Clemenceau.

En ce qui concerne la procédure, la Conférence semble avoir adopté quant à présent la méthode de travail suivante :

Chacun des Etats remettra par écrit au secrétariat général un mémoire où figurera l'ensemble de ses revendications territoriales, financières, économiques ou autres. Les délégués des grandes puissances examineront ensemble ces documents et appelleront les plénipotentiaires des pays intéressés à en discuter avec eux. Ce n'est guère que pour sanctionner les conclusions ainsi adoptées que se tiendraient les séances plénières publiques, qui semblent en conséquence devoir être assez rares.

Le français langue diplomatique

Paris, 19 janvier. — La langue française est depuis les traités de Westphalie la langue diplomatique. Bismarck, en 1871, s'était mis en tête d'y substituer l'allemand. Pourtant, nous le rappelions hier, c'est en français que fut rédigé le traité de Francfort. Mais quelque temps après, il s'avisa d'adresser en allemand une Note au prince Gortschakoff. Gortschakoff ne protesta point; il riposta en rédigeant sa Note de réponse... en russe. Et la Note allemande suivante fut écrite en français.

Ce que disent les Journaux

L'OUVERTURE DE LA CONFERENCE DE LA PAIX

Le discours inaugural de M. Poincaré à la Conférence de la paix a produit une profonde impression, qui se retrouve dans la presse.

Le leader royaliste Charles Maurras déclare (**Action française**) que le discours du Président de la République est très remarquable à tous les points de vue.

Comme en toute occasion, comme très récemment en Alsace et en Lorraine, écrit Pertinax (**Echo de Paris**), le Président de la République a su faire monter la voix immortelle de la patrie :

« Les phrases qu'il a dites hier retentiront aux oreilles de ceux qui viendront après nous, comme retentissent à nos oreilles les bulletins de la grande armée. Quant à M. Clemenceau, qui doit à ses fonctions de vivre dans des régions moins sereines, qui porte le poids des discussions où se jouent quotidiennement nos intérêts, il a vu s'exprimer envers sa personne l'hommage de l'Angleterre, de l'Amérique et de l'Italie en des termes que ses concitoyens ne pourront pas lire sans fierté. »

Le président Wilson, écrit Gustave Herve (**la Victoire**), a trouvé pour présenter la candidature de notre président du conseil des paroles qui iront droit au cœur de tous les Français qui ne sont pas bolcheviks et qui sont fiers de se voir représentés à la Conférence par une personnalité d'un tel relief, d'une telle originalité, et qui incarne si brillamment les défauts et les vertus de notre race :

« Ce n'est pas sans fierté non plus que la France lira aujourd'hui le discours par lequel notre président de la République a ouvert hier ces grandes assises de l'Humanité. Il était difficile de rappeler avec plus de tact la part que chacun des alliés a prise à la guerre et d'exposer d'une façon plus magistrale le point de vue de la France. »

Les manœuvres suspectes qui commençaient autour de la Conférence, les tentatives de division, les ricanements, tout est balayé par un grand souffle de franchise, et l'hommage solennel rendu à M. Clemenceau ira au cœur de la France, écrit M. Alfred Capus (**Figaro**) :

« Rien de plus pathétique, si l'on songe aux misérables polémiques de ces temps derniers, que la noble façon dont le président Wilson a parlé du chef glorieux de notre gouvernement. Comme les tristes politiciens qui ne cessent d'opposer l'une à l'autre ces deux puissantes figures d'hommes d'élite vont être déçus ! Quel démenti ! Ce n'est pas seulement avec admiration, c'est avec l'émotion la plus délicate que M. Wilson évoque l'ardeur au travail, l'intelligence souveraine de cet admirable serviteur de la France et de l'humanité qu'est Georges Clemenceau. Lloyd George, Sonnino n'ont pas été moins expressifs ni moins chaleureux, montrant ainsi l'union profonde des alliés pour l'achèvement de l'œuvre commune. Cette œuvre, M. Poincaré, dans le discours d'ouverture, l'a définie en des termes que l'histoire conservera. »

LE TRAVAIL DE LA CONFERENCE

Saint-Brice, du **Journal**, estime qu'après la réunion d'hier il ne peut plus être question de refaire en plus grand le Congrès de Vienne ou de Berlin :

« Quiconque a vu cette assemblée de soixante-dix délégués enserrés dans une salle dont les vastes dimensions les laissaient à l'étroit, a emporté l'impression de l'impossibilité absolue, je ne dirai pas d'une discussion délicate, mais d'une discussion quelconque. La Conférence restera un cadre imposant. Elle tiendra des séances d'apparat. Elle ne sera pas un corps vivant. Le travail sérieux se fera ailleurs. Comment ? On ne le sait pas encore exactement. Les discussions préliminaires vont donc recommencer pendant que se déroulera la vérification des pouvoirs. Peut-être se feront-elles plus discrètes encore que la semaine dernière. C'est tout ce qu'on aura gagné à vouloir pénétrer les arcanes diplomatiques. »

18 JANVIER 1871

M. Poincaré a conclu son discours à la Conférence par un rapprochement saisissant de deux dates : 18 janvier 1871-18 janvier 1919.

18 janvier 1871 : le jour où, au château de Versailles, était proclamé l'empire d'Allemagne. M. Georges Drouilly évoque cette journée dans le **Gaulois** :

« M. de Bismarck, le 18 janvier, arriva à la préfecture au moment où le roi de Prusse prenait son café additionné de lait, selon la mode allemande. Il trouva Guillaume Ier accablé, la tête dans ses mains, pleurant. L'excès même d'un triomphe invraisemblable écrasait ce roi. Il hésitait encore à accepter la couronne impériale. Bismarck entra dans une violente colère. Son rêve allait-il s'écrouler à la minute fixée par lui pour le réaliser ? « Si vous ne voulez » pas de la couronne d'Allemagne, s'écria-t-il, » eh bien ! sire, elle ira sur une autre tête. » Cédant aux cris brutaux de son chancelier, le roi de Prusse prit en sa compagnie le chemin de la galerie des Glaces. Le temps était mauvais, le ciel triste; il tombait une sorte de neige fondue, froide et sale. La voiture royale traversa la place d'Armes à un moment où elle était remplie de troupeaux de moutons et de bœufs, qui firent une escorte improvisée au cortège royal.

» Bismarck avait rêvé d'une solennité aussi éclatante que possible, et qui eût, aux yeux du monde, le caractère d'une revanche définitive contre Louis XIV.

» Les appartements du château étaient pleins d'officiers allemands et de généraux. Au centre de la galerie des Glaces et adossé aux fenêtres donnant sur le parc, un autel avait été dressé. Au fond de la galerie, du côté du salon de la guerre, se trouvait une estrade avec les drapeaux de la 3e armée.

» Le roi de Prusse, précédé du grand-maréchal de la cour von Puckler, du maréchal de la cour von Perponcher, suivi des princes prussiens, des princes souverains et héréditaires d'Allemagne, vint se placer en face de l'autel. Un service religieux fut célébré par le pasteur Rogge; puis Guillaume Ier, entouré de tous les princes allemands, prit place sur l'estrade, ayant Bismarck à sa droite, de Moltke, ainsi que le général Blumenthal et quantité de personnages officiels. Une déclaration solennelle était inévitable. Le roi de Prusse la prononça d'une voix forte, disant notamment :

« Illustres princes et alliés, d'accord avec tous » les princes allemands et les villes libres, vous » vous êtes associés à la demande qui m'a été » adressée par S. M. le roi de Bavière de rat- » tacher à la couronne de Prusse, en rétablis- » sant l'empire d'Allemagne, la dignité impé- » riale pour moi et mes successeurs. »

» Bismarck lut ensuite la proclamation adressée par son souverain au peuple allemand. Elle disait :

« Après que les princes allemands et les villes » libres nous ont adressé l'appel unanime de » renouveler l'empire d'Allemagne, la dignité » impériale qui n'a pas été exercée depuis » soixante ans, et après que dans la Constitu- » tion de la Confédération allemande des dispo- » sitions y relatives y ont été prévues, nous » avons considéré comme un devoir envers la » patrie de donner suite à cet appel des princes » et des villes alliées et d'accepter la dignité » impériale allemande. »

» Aussitôt après, le grand-duc de Bade saluait le roi de Prusse comme empereur d'Allemagne, et l'Assemblée entière répétait trois fois l'acclamation. Guillaume Ier embrassait le prince Frédéric-Charles, son fils et héritier, et les autres membres de la famille royale, serrait la main des princes allemands et recevait l'hommage de tous les délégués, généraux et officiers présents. Les musiques militaires exécutaient l'hymne national allemand. Le canon tonnait... L'œuvre de Bismarck était accomplie. »

La presse anglaise approuve M. Poincaré

Londres, 19 janvier. — Les journaux d'aujourd'hui dimanche, reproduisent le discours prononcé par M. Poincaré à l'inauguration de la Conférence de la paix, donnent leur entière approbation aux déclarations du Président de la République, ils font l'éloge de l'esprit de justice qui s'y affirme et de son désir de voir accélérer les travaux de la paix : « Le peuple britannique, par la voix de ses représentants à la Conférence de la paix, répondra, ajoutent-ils, à ses vœux qui sont aussi ceux de tous les peuples de l'univers. »

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

De nouveaux troubles ont éclaté

LES ÉLECTIONS A LA CONSTITUANTE

Bâle, 19 janvier. — On mande de Berlin que le comité directeur du parti communiste a lancé aux ouvriers un violent appel protestant contre « l'assassinat » de Liebknecht et Rosa Luxembourg, et invitant les ouvriers à la grève générale.

A Hambourg, la commission du conseil des ouvriers a décidé la grève générale et l'organisation d'une manifestation en l'honneur de Liebknecht et de Rosa Luxembourg.

A Leipzig, des grèves ont éclaté pour protester contre la mort de Leibknecht; des désordres se sont produits dans les rues, où les épaulettes sont enlevées par les soldats aux officiers, les cocardes arrachées et les tracts démocratiques brûlés.

Ebert prend des mesures énergiques

La Haye, 19 janvier. — A la suite de la décision prise par le nouveau gouvernement de Brunswick de ne pas reconnaître le gouvernement central et de ne pas faire partie de l'Union de l'empire allemand, le haut commandement militaire berlinois a fait occuper les gares du Hanovre afin de maintenir la liberté du trafic entre Hanovre, Brunswick et Berlin.

A Rawitsch, province de Posen, l'état de siège a été proclamé. Tous les civils rencontrés dans les rues entre six heures du soir et sept heures du matin sont immédiatement fusillés s'ils ne sont pas porteurs d'un laissez-passer spécial.

A Urilheim, le 159e régiment d'infanterie, dont une partie était allée, portant des drapeaux noir-blanc-rouge, manifester en l'honneur du gouvernement Ebert, a été entièrement désarmé par le conseil des soldats.

Le gouvernement de Berlin proteste contre l'aide bolcheviste à l'insurrection

Bâle, 19 janvier. — Le gouvernement allemand a envoyé au gouvernement des Soviets un radiotélégramme de protestation contre le secours officiellement prêté par le gouvernement russe lors du dernier mouvement insurrectionnel à Berlin. « Le gouvernement allemand, ajoute le radiotélégramme, ne veut pas expulser les Russes habitant l'Allemagne, mais il sera procédé avec la dernière rigueur contre tous ceux ayant participé à l'insurrection et qui la soutiennent encore » (sic.)

A Berlin la grève a échoué

Genève, 19 janvier. — La grève, qui avait été décidée à Berlin pour protester contre le meurtre de Liebknecht et de Rosa Luxembourg, a échoué complètement.

Une manifestation en faveur de la grande Allemagne

Berne, 18 janvier. — Toute la presse allemande publie en faveur de la grande Allemagne un manifeste où il est dit :

« D'accord avec l'ensemble du peuple allemand, nous exigeons l'accomplissement immédiat du vœu formulé le 12 novembre 1908 par l'assemblée nationale de l'Autriche allemande aux termes duquel l'Autriche allemande doit être réunie à l'Allemagne. La volonté des Allemands d'Autriche est aussi notre volonté. Nous saluons dans nos frères de l'Autriche allemande et en particulier dans les vaillants défenseurs de la Bohême allemande du pays du Sud-Est et des Alpes méridionales allemandes les citoyens de la grande Allemagne. »

Liebknecht à la morgue

Bâle, 19 janvier. — Le corps de Liebknecht a été déposé à la morgue, mais il se trouve dans une chambre spéciale, dans laquelle on ne peut pénétrer que sur une autorisation spéciale. La garde républicaine garde les abords de la morgue, devant laquelle stationne une foule énorme commentant vivement les événements.

Rosa Luxembourg est-elle bien morte ?

Zurich, 19 janvier. — Le bruit court que Rosa Luxembourg aurait été enlevée par les spartakistes et ne serait pas morte du tout, mais seulement grièvement blessée d'un coup de crosse à la tête. En réalité, on ne sait rien de précis, et il serait fort plausible, comme le font remarquer les journaux bourgeois, que les assassins de Rosa Luxembourg eussent jeté son cadavre dans le lac d'Helensee.

Élections des députés à la Constituante

Zurich, 19 janvier. — C'est aujourd'hui qu'ont lieu en Allemagne les élections des députés à la Constituante. Sur les affiches se lisent ces mots : Parti démocratique allemand, Parti populaire chrétien démocratique; Parti populaire allemand, Parti populaire de la nation allemande.

Les candidats qui sollicitent les suffrages représentent donc tous les partis populaires. La plupart se proclament audacieusement démocrates, quelques-uns aussi osent s'avouer nationaux. Ils ont voulu, en effet, démarquer les anciennes classifications et se présenter sous les étiquettes propres à convaincre l'Europe entière, et plus spécialement le président Wilson, d'une transformation radicale et définitive.

Parmi ces divers groupements d'intérêts et d'appétits, le Parti démocratique allemand mérite une mention spéciale. Ce parti réunit, sous couleur de réformes ultra-libérales, tout ce que l'Allemagne de Guillaume II comptait d'annexionnistes fougueux, partisans frénétiques du torpillage sans traces, membres enthousiastes de la patrie allemande, sous la direction du professeur Weber. Ce parti démocratique, qui sera puissant, sinon par le nombre, du moins par le rôle social de ses membres, conserve intacte et menaçante la pure conception pangermaniste.

Le mécanisme des élections

Bâle, 19 janvier. — Le mécanisme des élections à l'Assemblée nationale est une adaptation des systèmes français et américain. On ne vote pas directement pour les candidats, car le scrutin de liste est appliqué. Le pays est divisé en districts de 150.000 habitants, et chacun élira un député. Les bureaux de vote seront installés dans les écoles, les restaurants et les édifices publics.

Les Etats-Unis démobilisent

MOINS DE TRENTE DIVISIONS COOPEREront AVEC LES ALLIES

New-York, 19 janvier. — Le général March a fait aujourd'hui la déclaration suivante : « Les forces américaines en France et dans les territoires occupés de l'Allemagne seront réduites au minimum, en conformité de nos obligations nationales. » Le général March a ajouté que le général Pershing a fait part au maréchal Foch de cette politique.

Le général March est convaincu que la contribution américaine aux forces alliées serait de beaucoup moins de trente divisions. La question est actuellement l'objet de délibérations entre les chefs militaires alliés et américains.

**La démobilisation de toutes

Dépêches de la Nuit

La Conférence de la paix

La rive gauche du Rhin

Londres, 18 janvier. — Le colonel Repington, critique militaire du « Morning Post », déclare que :

« Les événements de cette guerre devraient avoir gravé dans l'esprit de tous les Anglais cette vérité, que la frontière du nord et de l'est de la France sont les frontières mêmes de l'Angleterre. »

Après avoir examiné les conséquences d'une occupation possible de Calais par les Allemands, il conclut : « Voilà pourquoi nous nous attendons à ce que nos diplomates se montrent très fermes et résolus sur le règlement prochain de la frontière du Rhin. »

Le Cameroun et le Togo voudraient être Français

Paris, 18 janvier. — De toutes les parties de l'Afrique soumises à notre administration arrivent au ministère des colonies de touchants témoignages de l'attachement des indigènes à la France. Tous les gros chefs des régions du nord du Cameroun viennent d'affirmer leur attachement à notre pays. Le sultan de Garoua et les grands dignitaires musulmans des tribus islamisées du Cameroun ont, tout dernièrement encore, fait connaître au représentant de la France au Cameroun qu'ils désiraient rester sous la domination française.

D'autre part, dans les territoires du Togo, les chefs et les notables des régions d'Atakpamé, de Sokodé et Sansanemango viennent d'exprimer leur désir de voir leur pays rattaché à la France, à laquelle ils se considèrent toujours comme liés par les traités passés antérieurement à l'occupation allemande.

L'Allemagne a désigné ses délégués et ses prétentions sont exorbitantes

Bâle, 17 janvier. — On mande de Berlin :

Le gouvernement de l'empire, qui a désigné comme chefs de la délégation de la paix le comte Brockdorf-Randzau et le commissaire du peuple Scheidemann, est arrivé à un accord, dans une dernière séance, sur les lignes directrices que les délégués auront à suivre.

La délégation allemande aura à s'opposer aussi bien aux demandes de ses anciens adversaires outrepassant le programme du président Wilson qu'à la continuation de la guerre économique *(sic)*. Elle interviendra pour la suspension immédiate de toutes les mesures de guerre économique; elle s'efforcera, par contre, d'obtenir des adoucissements fondés sur le droit et la justice pour l'importation réciproque des matières premières et des denrées alimentaires, afin d'arriver pour l'avenir à un ravitaillement économique des peuples dans des conditions semblables.

L'Allemagne déclarera aussi, par les organes de ses délégués, qu'elle est prête, en commun avec les autres Etats, à désarmer sur terre, sur mer et dans les airs. L'Allemagne a réalisé déjà la majeure partie de ce désarmement en exécutant les clauses de l'armistice *(sic)*, ce qui rend d'autant plus injustifiée la mesure prise par les ennemis qui retiennent les prisonniers de guerre allemands. Il sera indiqué de demander expressément, dès le début des négociations, le rapatriement de tous les prisonniers de guerre allemands.

La délégation allemande, en outre, réclamera le retour à l'Allemagne de ses colonies dans le cadre du programme du président Wilson.

Les délégués allemands, dans la discussion des questions territoriales de l'Europe et de l'Asie, reconnaîtront en faveur des autres peuples l'application du principe des droits des peuples à disposer de leur sort, comme ils devront aussi la réclamer en faveur de l'Allemagne, cela particulièrement en ce qui concerne la Pologne et l'Alsace-Lorraine. Les délégués auront également à aider de toutes leurs forces la création de la Ligue des peuples d'après les propositions du président Wilson, parce qu'on peut ainsi facilement arriver à une paix durable.

L'ARMISTICE

Aucun sujet de l'Entente n'est détenu séquestré assure l'Allemagne

Paris, 18 janvier. — Les alliés ont reçu l'assurance formelle qu'il n'existait en Allemagne, au 1er décembre dernier, ni prison, ni forteresse, ni camp de prisonniers, ni aucun lieu dans lesquels les officiers ou soldats de l'Entente étaient tenus cachés et d'où il leur était défendu de donner de leurs nouvelles. D'autre part, depuis l'armistice, aucun sujet allié n'est en prison, soit en prévention, soit pour peine.

Pour contrôler la déclaration allemande, le gouvernement français, d'accord avec les autres gouvernements de l'Entente, a organisé des missions chargées de procéder aux recherches et vérifications utiles. D'autre part, un avis officiel va être donné par tous les moyens de publicité désirables à la population allemande d'avoir à signaler, sous peine de sanctions individuelles et collectives des plus sévères, tout sujet des pays de l'Entente qui se trouverait encore sur le territoire allemand. L'ensemble de ces dispositions est de nature à dissiper définitivement les inquiétudes et les angoisses des familles françaises.

L'ALLEMAGNE mobilise deux corps d'armée contre la Pologne

Bâle, 18 janvier. — On mande de Vienne, suivant des informations de source diplomatique, que l'Allemagne mobilise deux corps d'armée contre la Pologne.

Le feld-maréchal Woyrsch est chargé du commandement des troupes allemandes.

La Constituante ne siégera pas à Berlin

Bâle, 18 janvier. — Le gouvernement allemand a décidé définitivement que l'Assemblée nationale ne siégerait pas à Berlin.

BORDEAUX

Il y a un an

20 JANVIER 1918

A l'entrée des Dardanelles, un combat naval a lieu entre les cuirassés germanoturcs « Breslau » et « Gœben » et une force navale anglaise. Le premier est coulé; le second s'échoue.

UNE MISSION d'ingénieurs américains à Bordeaux

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Samedi, à trois heures, la Chambre de commerce a reçu dans la grande salle de sa bibliothèque, au Palais de la Bourse, les membres de la mission américaine.

M. Daniel Guestier, président, avait à ses côtés, avec les membres du bureau et de la Chambre de commerce, M. Clavel, inspecteur des ponts et chaussées, directeur des ports de Bordeaux.

M. Charles Chaumet, député de la Gironde, ancien ministre de la marine, qui s'était entremis pour communiquer à M. le major Case et à ses collègues l'invitation de la Chambre de commerce, et M. Paul, le très distingué directeur de la Compagnie du Midi, avaient tenu, en prenant part à cette réunion, à affirmer tout l'intérêt qu'ils portent aux questions dont la solution peut avoir une heureuse influence sur l'avenir économique de Bordeaux et de notre région.

Cette conférence s'est prolongée durant plus de deux heures. Ce fut une véritable séance de travail, où des vues pratiques ont été échangées et au cours de laquelle des indications précises sur l'importance commerciale et industrielle de Bordeaux, sur la production de la Gironde et des départements voisins ont été fournies. Ces indications ont vivement impressionné les membres de la mission.

M. Clavel, dans un substantiel exposé, a montré l'importance des relations de Bordeaux avec l'Amérique et la côte occidentale d'Afrique. Avec une indiscutable compétence et une haute loyauté, il a indiqué les travaux accomplis dans notre port pour le mettre à même de répondre à tous les besoins, les aménagements réalisés pour recevoir les marchandises, les améliorations de toutes sortes entreprises pour lui permettre de recevoir soit dans le port même, soit dans les annexes les navires des plus forts tonnages. A Bordeaux même, en pleine ville, les cargo-boats ou les paquebots calant 8 m. 50 peuvent venir à quai, tandis que les grands vaisseaux réclamant des fonds de 12 m. 50 trouveront au Verdon, — dont les installations seront définitivement adoptées avant un mois, — tout l'outillage voulu.

M. Clavel a retracé les projets prévus ou en cours d'exécution. Avant la guerre, les quais avaient une étendue de 6 kilomètres 500 qui depuis a été augmentée de 3 kilomètres 700.

Il a, notamment, fait ressortir qu'alors qu'en 1904, le tonnage de jauge était de 4 millions 261,000 et celui des marchandises de 2 millions 281,000 tonnes, ces chiffres ont été portés en 1913 à 7 millions 29,000 et à 4 millions 934,000 tonnes, et en 1918 à 8 millions 741,000 et 7 millions 708,000.

Cette progression constante est une preuve de l'indiscutable importance du port de Bordeaux, importance qu'accroîtra dans des proportions considérables le programme des travaux prévus sur la rive droite et sur la rive gauche et pour le canal de Grattequina avec ses quais et ses darses qui donneront une longueur de quais de 12 kilomètres environ.

Ce programme d'ensemble répondra à tous les besoins.

M. Paul Maurel, vice-président de la Chambre de commerce, a, à son tour, retracé toutes les améliorations prévues et a fait surtout ressortir l'importance croissante de Bordeaux au point de vue industriel.

Les industries existantes qui sont déjà considérables vont grandement se développer aussi bien à Bassens qu'en aval de Bordeaux, en bordure du chemin de fer de Ceinture et dans tous les terrains le long du canal projeté depuis Grattequina jusqu'à Bacalan.

Bordeaux, a-t-il dit, est la porte d'entrée et de sortie sur l'océan de toute une région favorisée. Il est la tête de ligne de trois réseaux de chemins de fer, dont deux de pénétration avec des voies de communication uniques, telles que la Gironde, la Garonne et leurs affluents, les canaux du Midi, le canal latéral à la Garonne et bientôt le canal de la Garonne à la Loire.

M. Paul Maurel a examiné le rôle de Bordeaux comme port de transit avec les pays voisins — comme futur port franc — et a fait ressortir à ce sujet les services qu'il a rendus pendant la guerre pour le ravitaillement de la Suisse et d'une partie de l'Italie. Par la force des choses, Bordeaux s'est affirmé la voie naturelle de pénétration vers l'Europe centrale, et le projet faisant de notre port la tête de ligne du « 45e parallèle » reliant les côtes françaises de l'Atlantique à la mer Noire a trouvé déjà une première application.

Enfin, le vice-président de la Chambre de commerce a examiné la question des relations futures de Bordeaux avec les Etats-Unis. Ces relations, déjà considérables pendant la guerre, s'accroîtront à la suite surtout des témoignages de sympathie profonde échangés entre notre ville et nos amis d'Amérique durant cette grandiose période. Bordeaux fera tout ce qui sera en son pouvoir pour aider au développement de ces relations...

Prenant à son tour la parole, M. Paul a fait ressortir l'importance que prendront bientôt les industries bordelaises et régionales à la suite de l'utilisation déjà en partie réalisée par la Compagnies des chemins de fer du Midi de la houille blanche de certaines parties des Pyrénées. Sur 4,000 kilomètres de voies que possède cette Compagnie, 3,200 seront dans sept ou huit ans transformées en lignes électriques, et le surplus des forces électriques qu'elle n'emploiera pas sera fourni à l'industrie; les voies de Bordeaux, du Médoc seront actionnées par l'électricité. L'avenir de notre ville, de notre port, de toute la région de notre hinterland est donc considérable. Les Etats-Unis pourront y trouver des ressources et des débouchés importants.

M. Chaumet, président de l'Association des grands ports français, résumant ce qui avait été précédemment dit, s'est félicité d'avoir servi d'intermédiaire pour faire connaître Bordeaux à la mission américaine. Les sympathies entre la France, entre Bordeaux et les Etats-Unis ne pourront que se fortifier avec le temps.

Ce résumé succinct ne peut donner qu'un faible aperçu de cette conférence, au cours de laquelle des vues remplies d'intérêt ont été échangées. Les bases de rapports d'une haute importance ont été certainement posées.

LE DINER A LA CHAMBRE DE COMMERCE

A sept heures et demie, un dîner aussi succulent qu'empreint d'un charme plein de distinction a été offert au palais de la Bourse par la Chambre de commerce à la mission américaine. Cette manifestation constituait une véritable inauguration; elle est, en effet, la première réunion de ce genre donnée depuis l'ouverture des hostilités par cette Compagnie dans ses salons La Chambre de commerce a continué ses traditions de courtoisie exquise.

M. Daniel Guestier avait à sa droite, MM. le major Case et Charles Gruet, maire, et à sa gauche, MM. Charles Chaumet, député, et l'amiral Laugier, commandant de la marine à Bordeaux.

En face, M. Olivier Bascou, préfet, avait auprès de lui M. le général américain Walsh et M. le général Hallouin, commandant en chef la 18e région.

Parmi les convives, nous citerons, outre les membres de la mission américaine et de la Chambre de commerce, MM. le colonel Collis, de l'armée américaine; Nissens, administrateur général de la marine; Clavel, inspecteur général des ponts et chaussées.

Au dessert, de très belles et très substantielles allocutions que nous regrettons de ne pouvoir reproduire « in extenso » ont été prononcées par MM. Daniel Guestier, Charles Gruet et le major Case.

M. Daniel Guestier

« Vous avez pu vous rendre compte « de visu », a dit notamment M. Guestier, de l'œuvre qui est résultée de la collaboration de vos ingénieurs avec les nôtres; des fruits de cette entente non pas seulement cordiale, mais totale, dont l'armistice, et Dieu me garde d'en médire, est venu arrêter l'expansion. Notre ami le colonel Clavel vous a dit hier et vous a montré ce matin ce qu'on peut voir dans une visite rapide; mais ce qu'il eût fallu aussi vous montrer, c'est l'arrière-pays que commande le port de Bordeaux.

» C'est la géographie qui détermine réellement les régions commerciales, et Bordeaux non seulement commande tout le bassin de la Gironde et de ses affluents, mais encore centralise, chose presque unique, les têtes de lignes de trois grandes Compagnies de chemins de fer. La statue du Droit va bientôt s'élever en face de celle de la Liberté, ce seront les deux poteaux indicateurs de la route de l'avenir.

» Bordeaux se trouve sur le 45e parallèle qui a donné son nom au grand projet de la ligne ferrée qui, partant de notre ville et traversant Lyon, se prolongera jusqu'à Odessa, constituant ainsi la grande voie de pénétration vers l'Europe centrale.

» Il me reste à vous souhaiter un bon voyage. Je le fais au nom de la Chambre de commerce, de tout l'arrière-pays de Guienne et Gascogne et, je peux bien le dire, de toute la France. Et, de tout mon cœur, je vous dis : au revoir, mais à vous revoir bientôt... Nous voulons vous revoir et vous connaître davantage, mais nous ne croyons pas pouvoir vous aimer mieux.

» Messieurs, je bois à vos santés, à notre union et à notre force ! » (Longs applaudissements.)

M. Gruet

Au nom de la population bordelaise, M. Charles Gruet, maire, remercie les ingénieurs américains de leur visite.

« M. Case et ses collègues, dit M. Gruet, ont pu se rendre compte des facilités de toutes sortes que notre port peut et doit rendre en vue de l'extension de nos relations avec les Etats-Unis. Sa situation, à cet égard, est privilégiée.

» Lorsque vous rentrerez dans votre pays, conclut le maire, dites à vos compatriotes ce que vous avez vu, et contribuez ainsi au libre développement de Bordeaux avec les grandes cités de l'Amérique du Nord... Je lève mon verre à nos hôtes et à l'union indissoluble de la France et des Etats-Unis. » (Applaudissements unanimes.)

M. Case

Dans sa réponse, M. le major Case a félicité la Chambre de commerce et les ingénieurs français des travaux remarquables accomplis à Bordeaux, il a ajouté qu'il avait été touché de voir combien les soldats et les officiers américains sont estimés par nos concitoyens.

La mission américaine a été à même de constater l'augmentation constante du trafic du port de Bordeaux. C'est un gage assuré du grand avenir qui lui est réservé. C'est par Bordeaux que doit passer, vers le centre de la France comme vers le centre de l'Europe, le trafic aussi bien de l'Amérique du Nord que de l'Amérique du Sud et du nord de l'Afrique. Il peut être le centre d'exportation des produits de toutes sortes de la contrée qu'il commande et fournir en retour aux navires importateurs des frets de retour rémunérateurs.

Il importe, ajoute en substance le président de la mission, qui est fort applaudi, que la France reprenne la place qui lui est due et ait la plus grande partie du commerce accaparé par l'Allemagne. Bordeaux, dans cette œuvre, doit avoir sa large part.

En terminant, M. Case fait un vibrant éloge de la France, dit combien ses collègues et lui ont été heureux de chercher à établir un programme commun entre les deux plus grandes républiques du monde et déclare que l'Amérique, fière d'avoir combattu à nos côtés, nous aidera à reconquérir la situation qui nous revient.

M. Case est profondément touché de l'accueil qui lui a été réservé à Bordeaux; il est enthousiasmé de ce qu'il y a vu. Il le dira à ses compatriotes.

Le discours de M. Case a été chaleureusement applaudi et d'unanimes félicitations lui ont été adressées.

Ajoutons que, dans des conversations particulières qui ont suivi le dîner, M. Case a hautement affirmé qu'il considère la conférence de Bordeaux comme la plus importante parmi celles que la mission vient d'avoir en France.

De vifs remerciements sont aussi allés à M. Chaumet, principal artisan de cette manifestation, qui aura certainement un long écho des deux côtés de l'océan et comportera de féconds résultats.

M. Case a quitté Bordeaux, comme nous l'avons dit, cette même nuit, pour regagner l'Amérique. Avec M. Daniel Guestier, nous lui disons un cordial « au revoir ».

Chronique de la vie chère

Le service de contrôle du commissariat spécial a, dans les journées des 17 et 18 janvier courant, verbalisé contre :

1. Quatre commerçants de Bordeaux, pour défaut d'affichage de vente au-dessus de la taxe, et contre un laitier de la banlieue, pour colportage de lait écrémé dans un bidon sans étiquette;
2. Contre un commerçant de Francs, pour défaut d'affichage;
3. Quatre commerçants de Ludon, pour défaut d'affichage et vente au-dessus de la taxe;
4. Sept commerçants de Cussac, pour vente de pommes de terre, de viande, de beurre, de sucre et de chocolat au-dessus de la taxe et défaut d'affichage;
5. Cinq commerçants de Macau, pour mêmes délits;
6. Contre une vendeuse au panier qui, sur l'Intendance, vendait des petits pains sans exiger les tickets et à 15 centimes.

Enfin, il a été opéré six prélèvements de lait pour analyse.

Restaurant cambriolé

Dans la nuit de samedi à dimanche, des cheval iers de la pince ont pénétré dans le restaurant exploité par M. Alban Brondeau, 26, rue Paul-Bert. Leur visite nocturne a été assez fructueuse : ils ont emporté des bouteilles de liqueurs, des tickets de pain, du tabac, et, pour se faire un peu la main, ils ont forcé le tiroir-caisse, où ils ont trouvé et pris une somme peu importante. Un compteur à sous a été également fracturé et vidé.

Par contre, les cambrioleurs, en se retirant, ont oublié un parapluie et un imperméable. Auraient-ils été dérangés au cours de leur indélicate besogne ?

Un mystère éclairci

Nous avons relaté dans un de nos précédents numéros la disparition d'un soldat russe nommé Popka, qui travaillait dans une scierie à Macau. On perdait la trace de ce militaire un peu après sa sortie d'une auberge d'Arsac, où, en compagnie de deux de ses compatriotes, il avait fêté la dive bouteille. Comme on avait vu une « flaque de sang » sur la route, on croyait à un crime.

Les recherches faites par l'inspecteur Jagourd, de la brigade mobile, ont éclairci le mystère d'Arsac.

Alors qu'il était étendu, ivre, sur la route, Popka fut blessé par une auto américaine qui lui passa sur une jambe. Relevé par le conducteur et déposé dans le véhicule, le Russe avait été transporté dans un camp américain où on le soigna; sa jambe resta dans le plâtre pendant plus d'un mois.

Dès qu'il put marcher un peu, Popka fut ramené à Bordeaux; s'aidant de béquilles, il se rendit jeudi dernier à la place, rue de Cursol, où il signala l'accident dont il avait été victime. On l'envoya à l'hôpital du cours Saint-Jean. C'est là qu'il a été retrouvé samedi matin par l'inspecteur Jagourd.

Quant au sang qui était répandu sur le chemin d'Arsac, il provenait tout simplement de sa blessure.

La rixe dans un bar

Affaire classée

Nous avons relaté la rixe qui s'était produite dans un débit du quartier Mériadeck et au cours de laquelle un soldat avait été blessé à l'arcade sourcilière.

L'enquête a établi que c'est en renversant le pot de fleurs placé sur le comptoir que le soldat Farnie a été blessé.

Le propriétaire du bar n'est intervenu, — comme il en avait le droit strict, — que pour rétablir le calme dans son établissement; il n'a du reste frappé personne.

La blessure de Farnie était d'ailleurs légère, car il a pu quitter samedi l'hôpital du cours Saint-Jean, où il était hospitalisé.

Suites mortelles d'un accident

Nous avons relaté l'accident dont M. Pierre Douaud, charretier, 3, rue Verneuil, avait été victime. Il était tombé de son siège, et les roues de son véhicule lui avaient passé sur le corps.

Le malheureux, que l'on avait transporté à l'hôpital Saint-André dans un état très grave, y est mort samedi soir des suites de ses blessures.

Un exemple à suivre... !

Une jeune femme met au monde 3 jumeaux

Sans se soucier des multiples questions théoriques soulevées par le problème de la repopulation, une jeune femme de Bordeaux vient de trouver pour elle-même la meilleure des solutions pratiques : elle a mis au monde trois jumeaux, trois garçons, tous trois parfaitement conformés et robustes.

Cette jeune femme, Mme Jean Thorel, qui habite 1, rue de la Chartreuse, n'est âgée que de vingt ans. Mariée depuis quatre ans, elle était déjà mère d'un autre garçon de vingt mois.

Le mari de Mme Thorel a eu la joie de pouvoir être auprès de sa femme ces jours-ci.

En effet, mobilisé depuis le début de la guerre au 3e régiment de zouaves — un régiment glorieux décoré de la fourragère — M. Thorel a été blessé trois fois, à Tahure et à la ferme de Beauséjour, et, depuis quatre mois, affaibli par ses blessures, il a été appelé à Bordeaux, au 144e régiment d'infanterie, en subsistance à la 18e section des C. O. A.

Trois blessures et trois jumeaux ! Voilà certes un joli bilan, et l'on peut dire que, comme citoyen autant que comme soldat, M. Thorel a bien mérité du pays.

Ce jeune ménage est d'autant plus digne d'intérêt que sa situation pécuniaire est loin d'être brillante. Hier encore, Mme Thorel, qui est marchande des quatre-saisons, poussait sa voiture dans les rues. Elle ne s'est arrêtée que pour s'aliter.

Nous ne doutons pas qu'il soit suffisant de faire connaître cette situation pour susciter aussitôt le concours des pouvoirs publics en même temps que la générosité privée.

Déjà des dons ont été faits par la municipalité de Bordeaux et par les camarades de régiment de Thorel, qui se sont aussitôt cotisés pour lui venir en aide.

Nous ne voulons pas manquer non plus de mentionner un vœu qui nous a été exprimé par la jeune mère. Celle-ci veut donner à l'un de ses jumeaux un des prénoms que porte M. Wilson, et serait heureuse que le président des Etats-Unis voulût bien accepter d'être le parrain de son enfant.

Vœu très légitime, que nous nous faisons un devoir de signaler, en formant le souhait qu'il parvienne à son adresse.

PETITE CHRONIQUE

M. Fournier, en traitement à l'hôpital Saint-André, avait chargé un infirmier de cet établissement d'aller toucher pour lui, dans une Compagnie d'assurances, une somme de 53 francs. L'infirmier encaissa ladite somme, mais ne reparut plus à l'hôpital.

UNE PLAINTE. — Mme Marie Passegant, modiste, rue du Pas-Saint-Georges, 75, a porté plainte contre un inconnu qui, entré chez elle, lui a volé une somme de 300 fr. et diverses marchandises représentant une valeur de 1,200 fr. environ.

SEQUESTRATION D'ENFANT. — M. Duverney, commissaire de police du huitième arrondissement, informé qu'une fillette de deux ans et demi était séquestrée dans une maison de son arrondissement, se rendit au domicile de cette enfant. Il la trouva couchée dans un lit en fer, toute nue sur une paillasse, sans drap, n'ayant pour couverture que quelques effets d'habillement. Le corps de la pauvre petite est d'une maigreur extrême. Enfin, l'enfant ne parle pas, ne peut marcher et peut à peine se mouvoir. Ayant fait ces constatations, le magistrat a verbalisé contre les parents et transmis son rapport à M. le Procureur de la République.

ACTE DE PROBITE. — Mlle Nart, infirmière à la Croix-Rouge de la gare, a trouvé un sac à main contenant une somme importante, qu'elle s'est empressée de remettre entre les mains du directeur de la Croix-Rouge. La perdante, habitant Lamothe, a eu la joie de rentrer en possession de son bien. Félicitations à Mlle Nart pour son joli geste.

LA VIE CHERE. — Des malfaiteurs se sont introduits par effraction dans un serrage, rue des Capucins, 4, et y ont soustrait 350 à 500 kilos de morues au préjudice de M. Gaston Prou, commerçant, domicilié rue Pelleport, 270. Les filous ont résolu le problème de la vie chère !

SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un homme âgé s'est affaissé subitement samedi sur le quai des Chartrons, en face du numéro 90. Il a été transporté à l'hôpital Saint-André. Le malade ne pouvant parler et n'ayant sur lui aucun papier, son identité n'a pu être encore établie.

DU BLE POUR LEURS COCHONS. — Ayant appris que des manœuvres travaillant sur les quais portaient des marchandises à leurs chez deux débitants espagnols où, leur journée finie, ils venaient les reprendre, M. Sérès, commissaire spécial adjoint, en compagnie d'inspecteurs, fit une descente chez ces débitants. Il y trouva une quantité de blé assez importante, que les manœuvres dérobaient sur les quais, et qu'ils cédaient en échange de consommations.

Les deux tenanciers, d'origine espagnole, ont été arrêtés et écroués. Ils se servaient du blé pour nourrir leurs volailles et surtout leurs cochons. Ils sont poursuivis pour complicité de vol par recel et pour infraction à la loi du 26 avril 1916, qui interdit, comme on sait, de nourrir des animaux avec des graines panifiables.

CHRONIQUE DU PALAIS

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller DESBATS

L'affaire des Quinconces

A l'audience de l'après-midi, comparaît le tourneur-mécanicien Jean Castéra, âgé de 18 ans, domicilié rue du Jardin-Public, accusé de deux tentatives de meurtre.

Le 15 novembre 1918, vers quatre heures du soir, Castéra rencontra sur la place des Quinconces M. Dulau, contre lequel il nourrissait un vif ressentiment, et dont il avait décidé de se venger. Il l'appela et Dulau répondit sans défiance à cet appel.

Castéra lui adressa quelques mots menaçants, puis, tirant de sa poche un revolver, il le déchargea sur lui presque à bout portant. Dulau reçut quatre des projectiles, dont un lui fit une blessure grave à la poitrine. La cinquième balle tirée par Castéra atteignit une fillette de 14 ans, Yvonne Puech, qui se trouvait dans la foule nombreuse à ce moment sur le champ de foire.

La pauvre enfant tomba évanouie dans les bras d'une amie qui l'accompagnait.

Castéra avait pris la fuite; on le poursuivit. Comme un pompier de Bordeaux allait le rejoindre au bord de la Garonne, Castéra braqua sur lui son arme, puis sauta sur une gabarre amarrée à quai. On réussit à l'arrêter après l'avoir péniblement réduit à l'impuissance.

Le projectile qui a atteint Yvonne Puech s'était logé dans le maxillaire supérieur gauche, après perforation de la joue. Deux dents furent brisées.

Castéra reconnaît sa culpabilité. Il ajoute, pour sa défense, que, ayant été frappé précédemment par Dulau, il en avait conçu un tel affolement que, rencontrant inopinément son « ennemi », il avait tiré sur lui, « sans se rendre compte ». Castéra exprima en outre le regret d'avoir involontairement blessé la jeune Yvonne Puech.

L'accusé a déjà subi deux condamnations, une pour coups et blessures, une pour vol.

Les témoins entendus, M. l'avocat général Bruneaud requiert sans sévérité. Plaide, Me Chauliac.

Le verdict est affirmatif, mais le jury déclare que l'accusé a agi sans discernement.

En conséquence, la cour doit prononcer l'acquittement de Castéra, mais ordonne qu'il sera détenu jusqu'à sa majorité dans une colonie pénitentiaire.

CONSEIL DE RÉVISION DE LA JUSTICE MILITAIRE DE BORDEAUX

Présidence de M. DUBOIS DE LHERMONT, président de chambre à la cour d'appel

Dans sa séance de vendredi, le conseil de révision de Bordeaux a :

Rejeté le recours formé par le soldat Lecier, du 1er groupe d'aviation, condamné par le conseil de guerre de Bordeaux à deux ans de prison pour coups et blessures volontaires avec préméditation et port d'arme prohibée et celui formé par le soldat Courrège, condamné par le même conseil à trois ans de prison pour outrages par gestes et menaces envers un supérieur à l'occasion du service.

Commissaire du gouvernement : M. le chef de bataillon Lambert.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

— Le paquebot « Martinique », commandant Rollin, venant de Casablanca, est entré en Gironde dimanche matin, à une heure, et a suivi pour Bordeaux, où il accostait au poste de la Compagnie, à sept heures trois quarts.

Après avoir dû attendre, par suite du gros temps et la rade de Casablanca étant consignée, le « Martinique » est parti le 15 au soir et a effectué une très bonne traversée.

A bord, 693 passagers, dont 103 de cabine. Parmi ces derniers, citons Ben-Gabrid, chef du protocole marocain, qui se rend à Paris, où il assistera très probablement à la Conférence de la paix.

Au nombre des militaires débarqués du « Martinique » se trouvaient un assez grand nombre de soldats libérables.

SUD-ATLANTIQUE. — On nous informe que le paquebot « Lutetia », qui vient de remplir une si brillante croisière sur les mers de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la mer du Nord, a quitté ces jours derniers Cherbourg, à destination de Bordeaux, où il est attendu lundi 20 janvier.

— Le paquebot « Haïti », venant de Saint-Nazaire, Bordeaux, etc., est arrivé à Colon le 13 janvier.

Le paquebot « Patria », commandant Dechelles, de la Compagnie Cyprien Fabre, de Marseille, est monté à Bordeaux samedi matin; le navire s'est amarré quai Carnot.

Le « Patria », rappelons-le, est un des navires qui, avec le « Lutetia » et le « France », ont pendant les hostilités transporté des milliers et des milliers de troupes françaises ou alliées.

Après avoir servi de bateau-transport entre New-York et Brest, le « Patria » fut utilisé pour prendre des convois de prisonniers français à Rotterdam et les débarquer à Cherbourg.

Son dernier voyage a été de Bremerhaven à Brest, d'où il ramenait 2,300 de nos compatriotes prisonniers.

Il quittera Bordeaux mardi avec un très important contingent de troupes marocaines à destination de Casablanca.

La Compagnie Générale Transatlantique étant consignataire de ce paquebot, c'est par ses soins que s'effectueront les opérations d'embarquement.

Le « Patria », qui vient pour la première fois à Bordeaux, est un superbe paquebot à trois cheminées; il mesure 160 mètres de longueur sur 18 mètres de largeur; son tonnage est de 16,000 tonnes; sa superstructure est très prohéminente; son ensemble est imposant.

Ce navire, toujours en activité, est encore camouflé des cheminées à la coque; ce n'est qu'après avoir paré aux besoins pressants du moment qu'il pourra reprendre son aspect habituel.

Maître de port

Paris, 19 janvier. — M. Duhamel, maître de port à Cette, a été affecté, à partir du 1er février 1919, à la résidence de Bassens, au service maritime du département de la Gironde.

GRIPPE GRANULES DES VOSGES

Théâtres et Concerts

Théâtre-Français

MANON

A notre arrivée au théâtre, on nous remet une note de la direction nous prévenant que M. Georges Foix, le ténor annoncé pour la représentation de « Manon », est remplacé par M. Chardy. Une dépêche, adressée de Paris à la famille de M. Foix, lui annonce que le jeune artiste a disparu depuis mercredi et qu'on est sans nouvelles de lui malgré toutes les recherches qui ont été faites.

M. Chardy a donc chanté le rôle du chevalier Des Grieux. Et, mandé au dernier moment, il a cependant accompli sa tâche à la satisfaction du public. L'air du Rêve et l'air à Saint-Sulpice ont mis en relief les qualités de sa voix et son solide acquit en l'art du chant.

Mme Lowelly eut de bons moments dans le rôle de Manon. Elle excelle dans les passages qui demandent de la délicatesse, un charme discret; mais ailleurs, on ne peut s'empêcher de constater que la voix est vraiment trop menue.

MM. Bédué, Lapeyre, Lambrette, Fourès; Mmes Viannet, Sylvestre, Serano, tenaient excellemment les emplois qui leur sont confiés à chaque représentation de « Manon ».

Trianon-Théâtre

Une indisposition de l'excellent artiste Duplessis ayant obligé la direction à changer son spectacle, c'est « la Dame du 23 » qu'on donne cette semaine dans la coquette salle de la rue Franklin.

Ce vaudeville amusant, qui prenait juste l'affiche au moment où la grippe détermina la commission d'hygiène à fermer les théâtres, est brillamment interprété par Fertinel, entouré de toute la troupe de Trianon, toujours ardente et intelligente.

— Tous les soirs, « LA DAME DU 23 », hilarant vaudeville, avec Fertinel, Renée Frank, S. Joubert, etc. Jeudi, matinée. — Vendredi, en gala : « MADEMOISELLE JOSETTE, MA FEMME. » — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

Jamais spectacle n'égala
L'exquise Revue de la Femme,
Chaque soir est un vrai gala
Où, charmé, le public acclame...
Louez sans frais à la Scala.

SPECTACLES

DIMANCHE 19 JANVIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Les Huguenots ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « Gillette de Narbonne ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : Music-Hall, avec Dalbret.
TRIANON. — 8 h. 45 : « La Dame du 23. »
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme. »
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Foch Populi », revue.
ALCAZAR. — 8 h. 30 : « Manon ».

Alhambra Cinéma-Skating

A l'écran, les nouveaux épisodes de « L'HEROÏNE DU COLORADO »; « LA MORT DES SOUS-MARINS ». Les dernières actualités. Suzanne GRANDAIS et HERVIL dans : « OH ! CE BAISER ».

Sur la scène : « FOCH POPULI », revue.

Saint-Projet-Cinéma

Lundi 20 janvier, première de « TOP », comédie en 4 actes, qui mérite une attention très particulière.

Mlle Saunders, délicieuse femme aux fraîches toilettes, interprète avec une grâce pleine d'originalité le rôle de « TOP », fait d'humour et empreint aussi de tendresse et de sentimentalité souvent exquises. Ce film, rehaussé de vues magnifiques, est une véritable œuvre d'art. — La semaine prochaine : FRANCESCA BERTINI dans « FROU-FROU ».

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

De lundi à jeudi, en matinée et soirée : « LE NAULHAKA », merveilleux drame d'aventures en six parties, d'après Ruydard Kipling; « LE BOUDOIR », comique, par Prince; « MASCAMOR », 12e épisode. ACTUALITES.

GRIPPE, TOUX
PÂTE et SIROP de NAFÉ DELANGRENIER
Pectoraux efficaces
Véritables Aliments sucrés
Toutes Pharmacies
Dépôt Général : 19, Rue des Saints-Pères, Paris.

COMMUNICATIONS

Chemin de fer d'Orléans

Sous réserves des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 501 à 1,500 (série P, D,) seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le mardi 21 janvier 1919.

Chemins de fer du Midi et de l'État

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera à partir du lundi 20 janvier courant, et sous réserve des restrictions ou suspensions de trafic en vigueur les expéditions de denrées alimentaires dénommées à l'affiche de grande vitesse du 5 octobre 1917, dans la limite de 300 kilogs par jour d'un même expéditeur à un même destinataire.

En outre, seront acceptées le même jour les expéditions de vins dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe IV, du numéro 551 à 610.

Chemins de fer de l'État (ancien ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera à partir du lundi 20 janvier courant, et sous réserves des restrictions ou suspensions de trafic en vigueur, les expéditions de denrées alimentaires dénommées à l'affiche de grande vitesse du 5 octobre 1917, dans la limite de 300 kilogs par jour d'un même expéditeur à un même destinataire.

En outre seront acceptées le même jour les expéditions de vins ne dépassant pas 800 kil., dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe V du numéro 2,650 à 2,700.

COURS ET CONFERENCES

FACULTE DES LETTRES. — Cours de langues et littératures du Sud-Ouest de la France (fondation municipale). Professeur, M. Pourchier. Leçon du lundi 20 janvier, à 5 heures : Mistral : la Provence dans le poème de « Mireille ».

Fédération des œuvres antituberculeuses

La préfecture de la Gironde croit devoir rappeler aux œuvres qui ont adhéré à la Fédération girondine antituberculeuse, ainsi qu'aux membres de la section d'études de cette Fédération, que l'assemblée générale aura lieu le mardi 21 janvier courant, à 16 heures, dans une des salles de la préfecture, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

Les Parfums Bichara sont partout

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 18 janvier

Louis Chirol, 13 ans, rue Lecocq.
Charlotte Baradat, 16 ans, hôpital.
Mme Dubedat, 27 ans, rue des Bahutiers, 52.
Mme Détrez, 33 ans, hôpital.
Mme Larbiose, 38 ans, rue Citran, 12.
Mme Franck, 40 ans, rue Ch.-Marionneau, 9.
François Alégret, 46 ans, rue Prunier, 76.
Mme Maysonnave, 47 ans, pl. des Capucins, 56.
Jean Houeille, 47 ans, rue de